

INFO-COLECTE



Collecte matières
ultimes
9 - 23 juin



Collecte matières
recyclables
2 - 16 - 30 juin



Collecte matières
organiques
2 - 9 - 16 - 23 - 30
juin



Collecte des
encombrants
9 juin

COLLECTE DES BRANCHES : 16 JUIN (LES BRANCHES DOIVENT ÊTRE ATTACHÉES EN PETITS PAQUETS DE 5 PIEDS DE LONG AU MAXIMUM)

RELÂCHE ESTIVALE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Mon Patelin fait relâche pour la saison estivale, nous serons de retour en septembre prochain.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances !



LE CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le lundi :

7 JUIN 2021 À 19H30 (À HUIS CLOS)

BUREAU FERMÉ :

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - JEUDI 24 JUIN 2021

FÊTE DU CANADA - JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 17h00
en continue

2^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES



Nous tenons à vous rappeler que le 2^e versement des taxes municipales 2021 **doit être effectué le ou avant le 16 juin**. Vous pouvez acheminer votre paiement soit par la poste, soit en vous présentant au bureau municipal, ou effectuer votre versement auprès des institutions bancaires au comptoir ou via le site internet de cette dernière.

SERVICE - ALERTES MUNICIPALES

RAPPEL À LA POPULATION

Le système d'alertes municipales vous est offert gratuitement pour votre sécurité et tranquillité, profitez-en !

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre au

www.saintrobert.qc.ca



INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment au **450 782-2844** ou à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis.

Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

L'inspecteur en bâtiment est au bureau de la municipalité le:
Horaire d'avril à octobre

Les Lundis : 9 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous

13 h 00 à 17 h 00 sans rendez-vous

Les Mardis : 9 h 00 à 12 h 00 avec rendez-vous

*sauf les jours fériés

**POUR UNE
URGENCE**

concernant : l'aqueduc, l'égout ou
la voirie locale en dehors des
heures d'ouverture de bureau...

N'hésitez pas à composer le

911

et indiquer la raison de l'appel.



LA où la vie!

RAPPEL

Journée pédagogique du service de garde 2020-2021

Vendredi 4 juin 2021 de 7 h 30 à 18 h 00

Date limite d'inscription et de remboursement :

27 mai 2021

Les journées pédagogiques doivent être payées dans la semaine en cours ou le jour même. Il n'y aura aucun remboursement passé le délai !

SEUL LES ENFANTS AYANT UN CONTRAT (FIXE/SPORADIQUE) SONT ADMISSIBLES POUR L'INSCRIPTION AUX JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR MÊME

TARIF

Avec contrat:

20\$ pour le 1^{er} enfant et 15\$ pour le 2^e enfant.

À la journée (sporadique):

25\$ pour le 1^{er} enfant et 20\$ pour le 2^e enfant.

*** Matériels à apporter: Lunch, bouteille d'eau et masques (2 minimum) ***

Bien vouloir vous inscrire au service de garde directement. En dehors des heures d'ouverture, laissez un message sur la boîte vocale au: **450 782-3221**

VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé les semaines **du 19 juillet et du 26 juillet 2021.**

Nous serons de retour le **2 août 2021.**



La SPAD est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat la protection des animaux, dont la Municipalité de Saint-Robert est membre.

Service de licence

La SPAD s'occupe de la perception et de l'émission des licences sur le territoire de la municipalité desservie. Elle envoie un renouvellement annuel pour le médaillon et s'occupe des comptes client. Elle voit également à faire appliquer le règlement municipal sur les licences et à effectuer un recensement tous les trois ans. Le coût d'une licence est de 20 \$ par année, par chien, pour un maximum de deux (2) chiens par propriété dans le périmètre urbain et de trois (3) chiens dans le périmètre agricole.

Service de plainte

Lorsque la SPAD reçoit une plainte au refuge, elle se rend sur les lieux afin de constater le problème et de le résoudre.

Voici les coordonnées de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD):

Contactez-nous !

1605, rue Janelle, Drummondville QC J2C 5S5

Tél. 819 472-5700 | Téléc. 819 472-1700

Sans frais 1 855 472-5700

info@spad.ca | spad.ca

COURS DE GYMNASTIQUE ACTIVE

Cardio, stretching, aérobic et exercices d'équilibre avec Céline Gariépy, éducatrice physique

GRATUIT



Cours de gymnastique active pour adultes et aînés, d'une **durée de 1 h 30** pendant 10 semaines, mercredi de 18 h 30 à 20 h, du 16 juin au 18 août 2021.

Les cours se donneront au parc J.A-Fillion (363, rue Principale)

Beau temps, mauvais temps !

Aucune inscription requise.

Présentez-vous sur place pour bouger !



Municipalité
de Saint-Robert

Service de garde

Fin d'année



Chers parents,

Nous sommes fiers de vous informer que le service de garde sera de nouveau disponible pour la prochaine année scolaire 2021-2022.

Mme Caroline Nadeau agira comme éducatrice en chef en remplacement de Mme Véronic Dauphinais pour l'année scolaire 2021-2022.

Les journées pédagogiques** seront de retour dès le début de la rentrée scolaire 2021, avec thématique.

****Les journées pédagogiques prévues au calendrier sauf les 2 semaines du congé de Noël, vendredi saint et la semaine de relâche.**

****Les jours fériés chômés sont payables même si le service n'est pas offert, résolution : 7763-10-2019**

Tarif pour l'année scolaire 2021-2022

*Avec contrat : 9 \$ / jour inscrit **PRÉSENT OU NON** - Pédagogique : 22 \$ / jour / enfant
(Cela vous engage à faire votre paiement du montant de votre contrat durant les 40 semaines d'école)

*À la journée (sporadique) : 12 \$ / jour – Pédagogique : 25 \$ / jour / enfant.

Inscription et information

Les documents 2021-2022 sont disponibles dès maintenant sur le site internet de la municipalité et au service de garde. Vous avez simplement à nous retourner les formulaires d'inscription d'ici la fin de l'année, par courriel au info@saintrobert.qc.ca par fax au 450 782-2733 ou par la poste (666, chemin Saint-Robert).

Pour toute(s) question(s), vous pouvez communiquer au 450 782-2844.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez depuis toutes ces années!

Bon été à tous!

La municipalité de Saint-Robert et les responsables du service de garde.

ASSOUPLISSEMENTS À VENIR PAR PALIERS

Selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez Quebec.ca/déconfinement.



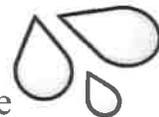
Mis à jour le 18 mai 2021

		OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER ORANGE LE 31 MAI	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER JAUNE LE 14 JUIN	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER VERT LE 28 JUIN	FIN AOÛT Fin du système de paliers de couleurs et la couverture vaccinale est de 75% des 12 ans et plus ayant reçu deux doses
Couvre-feu	21 h 30 - 5 h	21 h 30 - 5 h	Aucun	Aucun	
	Dès le 28 mai, retrait du couvre-feu				
Maskes	Dès le 25 juin, allègements lors des rassemblements privés pour les personnes qui ont reçu 2 doses de vaccin				
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	✓	✓	✓	✓	
Milieux de garde et préscolaire	✓	✓	✓	✓	Assouplissements additionnels
Camps de jour et de vacances	Dès le 28 juin, ouverture des camps de jour et de vacances				
Écoles primaires	✓	✓	✓	✓	Retour vers une organisation normale
Écoles secondaires	✓ Alternance pour les 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	✓	✓	✓	Retour vers une organisation normale
Enseignement collégial et universitaire	✓ Enseignement à distance	✓ Retour de certains groupes en présentiel Activités en groupes de 6 personnes	✓ Majoritairement en présentiel	✓ Majoritairement en présentiel	Majoritairement en présentiel avec mesures d'atténuation
Rassemblements extérieurs sur les terrains privés	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation)	Assouplissements additionnels
	Dès le 28 mai, maximum 8 personnes ou les occupants de 2 résidences				
Rassemblements intérieurs dans les domiciles privés	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation et masque)	Assouplissements additionnels
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans un lieu public extérieur	✓ Maximum 8 personnes (distanciation et masque)	✓ Maximum 12 personnes (distanciation et masque)	✓ Maximum 12 personnes (distanciation)	✓ Maximum 50 personnes (distanciation)	Assouplissements additionnels
Activités de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 25 personnes (distanciation et masque)	Assouplissements additionnels

Travail en présentiel	⊗	⊗	✔ Télétravail recommandé	✔ Retour progressif	Retour progressif
Bars	⊗	⊗	✔ Maximum les occupants de 2 résidences (avec restrictions)	✔ Maximum 10 personnes (avec restrictions)	
	Dès le 11 juin, ouverture des terrasses (avec restrictions) (maximum 2 adultes ou les occupants d'une même résidence)				
Restaurants	⊗	✔ Maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence	✔ Maximum les occupants de 2 résidences	✔ Maximum 10 personnes	
	Dès le 28 mai, ouverture des terrasses (maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence)				
Sports et loisirs intérieurs	✔ Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence Installations ouvertes : patinoire, piscine et lieux pour la pratique du tennis et du badminton	✔ Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)	✔ Maximum groupe de 12 personnes (pratique sans contact) Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)	✔ Maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs) Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms)	Assouplissements additionnels
Sports et loisirs extérieurs	✔ Maximum groupe de 8 personnes ou les occupants d'une même résidence (pratique sans contact)	✔ Maximum groupe de 12 personnes ou occupants même résidence (pratique sans contact)	✔ Maximum groupe de 12 personnes (pratique avec contacts brefs)	✔ Maximum groupe de 50 personnes (pratique avec contacts brefs)	Assouplissements additionnels
	Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique sans contact et supervisée)		Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs et supervisée)		
Salles de spectacles et cinémas (Intérieurs et extérieurs)	✔ Maximum 250 personnes	✔ Maximum 250 personnes et consommation possible	✔ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)	✔ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)	Augmentation des limites pour salles intérieures et événements extérieurs
	Dès le 21 mai, cinéparcs				
	Dès le 28 mai, possibilité de faire plusieurs zones de 250 personnes dans les grandes salles intérieures et les stades extérieurs ayant des places fixes assignées d'avance (maximum de 2500 personnes)				
Événements publics extérieurs	Dès le 25 juin, possibilité de tenir des festivals ou autres événements (maximum de 2500 personnes)				Augmentation des limites pour salles intérieures et événements extérieurs
Lieux de culte	✔ Maximum 25 personnes	✔ Maximum 100 personnes	✔ Maximum 250 personnes	✔ Maximum 250 personnes	Assouplissements additionnels
Funérailles et mariages	✔ Maximum 25 personnes	✔ Maximum 25 personnes	✔ Maximum 50 personnes	✔ Maximum 50 personnes	Assouplissements additionnels
Déplacements interrégionaux	⊗ Interdiction de se déplacer vers une région en palier jaune	⊗ Interdiction de se déplacer vers une région en palier jaune	✔ Non recommandés vers d'autres régions		
	Dès le 28 mai, levée de l'interdiction de déplacement vers une région de palier jaune (règles spécifiques vers les régions nordiques)				

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA

Saint-Robert, le 25 mai 2021



En raison des températures chaudes et d'un manque de pluie ainsi que d'une consommation d'eau potable plus importante qu'à l'habitude, la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska ainsi que les municipalités membres (Saint-Robert, Yamaska, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours) émettent un avis concernant les jours et les heures pour l'arrosage. Cette mesure, qui sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre, vise à garantir l'approvisionnement en eau.

La Régie demande toutefois la collaboration des citoyens afin qu'ils modèrent leur consommation en eau pour les jours et mois à venir et qu'ils respectent les heures d'arrosage ci-dessous.

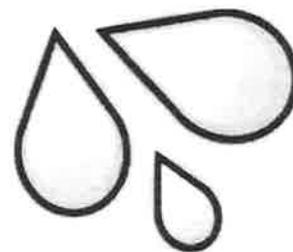
L'arrosage de la pelouse et des jardins est permis :

- *Avec un boyau ou un gicleur : de 20 h à minuit*
- *Avec un système d'arrosage automatique : de minuit à 3h*
- *Les jours pairs : pour les numéros d'immeubles pairs*
- *Les jours impairs : pour les numéros d'immeuble impairs*

Au besoin, la Régie et/ou les municipalités membres se réservent également le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage, remplissage de piscine, lavage de voiture).

Merci de votre collaboration.

La direction.



USAGERS VULNÉRABLES: SOYEZ VIGILANT!

Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Pierre-De Saurel et de la Vallée-du-Richelieu désirent sensibiliser la population à la vulnérabilité de ces usagers et les convaincre de faire preuve de vigilance et de courtoisie.

Il est important de préciser que tous les usagers sont responsables de leur sécurité et celle des autres et que chaque utilisateur du réseau routier possède une responsabilité qui est partagée. Les automobilistes et les usagers vulnérables doivent donc adopter des comportements responsables permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaire.

Les automobilistes doivent respecter les piétons, les cyclistes ainsi que les motocyclistes qui sont particulièrement vulnérables sur les routes. L'objectif est d'amener les usagers à adopter des comportements responsables.

Pour les automobilistes :

- Respecter les limites de vitesse
- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt
- Céder le passage aux piétons
- Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps

Pour les piétons :

- Toujours circuler sur les trottoirs ;
- S'il n'y a pas de trottoir, circuler sur l'accotement ou le bord de la chaussée, dans le sens contraire à la circulation
- Utiliser les endroits prévus pour traverser une route
- Établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser

Pour les cyclistes :

- Respecter la signalisation et les priorités de passage;
- Être prévisible, signaler ses intentions;
- La sécurité à vélo commence par le respect du Code de la sécurité routière et par l'adoption de comportements préventifs;
- Porter un casque;
- Les cyclistes doivent accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager.

Rappelons que les piétons figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables. Ces conseils sont faciles à mettre en place et ces petits gestes simples peuvent sauver des vies !



OH PIERRE-DE-SAUREL

MISSION

La mission de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est d'offrir, de gérer et de développer des logements sociaux pour les personnes à revenus faibles ou modestes sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel. L'Office a comme rôle d'améliorer les conditions de vie des personnes en offrant des logements sécuritaires et de qualité.



Habitation à loyer Modique (HLM)

L'Office d'habitation Pierre-De Saurel gère 462 HLM.

Programme Accès-Logis

L'Office d'habitation Pierre-De Saurel gère un immeuble Accès-Logis de 14 logements.

Programme de Supplément au loyer

L'Office d'habitation Pierre-De Saurel assure la gestion de 49 PSL situés dans des organismes à but non lucratif et chez des propriétaires privées.

Nous joindre

264, rue Robidoux
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7Y2
450 743-0033
Info@ohpierredesaurel.com

Ouverture

Lundi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Mardi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Mercredi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Jeudi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Vendredi	8h30 à 12h00	FERMÉ

Pour plus d'information voir notre site web :
www.ohpierredesaurel.com

MOT DE LA FADOQ

Lors de la dernière réunion virtuelle, le 22 avril 2021, M. Errol Gauthier a été élu représentant de secteur en remplacement de M. Denis Hébert.



L'assemblée générale annuelle (AGA régionale) aura lieu le 9 juin 2021 par zoom.

Il ne faut pas se décourager. Peut-être verrons nous le déconfinement avec la 2^e dose du vaccin. Il faut encore rester prudents et continuer de suivre les règles sanitaires.

Micheline J. Dufault, publiciste

450-782-2535

Calendrier des activités

Juin 2021



Collecte des encombrants



Collecte de branches



Horaire des messes

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
						Saint-Ours 17h00
6	7	8	9	10	11	12
Saint-Robert 9h00 Saint-Aimé 10h30	conseil municipal 19h30 (À huis clos)					Saint-Ours 17h00
13	14	15	16	17	18	19
Saint-Marcel 9h00 Sainte-Victoire 10h45						Saint-Ours 17h00
20	21	22	23	24	25	26
FÊTE DES PÈRES Saint-Robert 9h00 Saint-Aimé 10h30				BUREAU FERMÉ FÊTE DU QUÉBEC 		Saint-Ours 17h00
27	28	29	30	1	2	3
Saint-Marcel 9h00 Sainte-Victoire 10h45				BUREAU FERMÉ FÊTE DU CANADA 		